

Direction de la justice, des affaires
communales et des affaires ecclésiastiques
Monsieur Christoph Neuhaus
Conseiller d'Etat
Münstergasse 2
3011 Berne

Bienne, le 3 février 2012

Prise de position du Conseil des affaires francophones Réponse à la motion Matti – conférence régionale du Jura bernois

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) remercie votre Direction de l'avoir consulté sur son projet de réponse à la motion Matti (n° 328-2011, création d'une conférence régionale du Jura bernois). Il vous présente la prise de position suivante, adoptée en séance plénière le 2 février 2012, et vous remercie d'en intégrer les principaux éléments dans votre projet de réponse.

Le CAF approuve la réponse proposée par la Direction JCE. Il reste fondamentalement favorable à la mise en place d'une conférence régionale unique couvrant à la fois Bienne, le Jura bernois et le Seeland, avec deux sous-conférences, Bienne faisant partie des deux. Il a déjà eu l'occasion de l'affirmer dans ses prises de position du 29 avril 2009 et du 9 novembre 2010, à l'attention de l'Association seeland.biel/bienne et de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne.

Prise en compte du bilinguisme

Dans ses prises de position successives, le CAF avait insisté sur la nécessité de prendre en compte le bilinguisme de cette conférence régionale. Il avait demandé la mise en place de mécanismes spécifiques et de garanties pour la représentation des francophones au sein des différents organes de la conférence régionale. Dans son état actuel, le projet de conférence régionale Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois (BBSJB) prévoit un mécanisme de prise de décision spécifique pour le Jura bernois. Des subventions supplémentaires destinées à couvrir les frais du bilinguisme ont aussi été prévues. La mise en place d'une sous-conférence Bienne – Jura bernois garantit un fonctionnement en français. Le CAF estime donc que le projet est sur la bonne voie du point de vue du respect du bilinguisme et de la minorité francophone.

Un cadre institutionnel pour les collaborations Bienne – Jura bernois

Le CAF ne peut pas se rallier à un projet de conférence régionale du Jura bernois, sans Bienne. Les conférences régionales n'ont un sens que si elles sont organisées autour d'un centre urbain. La proposition Matti aurait pour conséquence d'isoler les acteurs économiques, sociaux et culturels du Jura bernois – avant tout ceux de La Neuveville – des instances de décision et des lieux de production économique, de plusieurs de leurs institutions culturelles régionales et

du principal bassin d'origine de leurs institutions sociales. L'absence de sous-conférence Bienne – Jura bernois priverait aussi le Jura bernois de structures institutionnelles pour ses collaborations intercommunales avec la Ville de Bienne. Les Jurassiens bernois seraient dès lors eux aussi désavantagés par cette coupure artificielle.

De plus, la région Bienne – Jura bernois et la région Bienne – Seeland, par leur petite taille, ont tout intérêt à s'unir pour davantage faire entendre leur voix et renforcer leur image, par exemple sur le plan touristique.

Enfin, en proposant de « *créer par la suite des commissions spécifiques et des délégations ad hoc (...) et accorder les violons s'il y a lieu* », la motion ne tend pas vers une simplification des structures institutionnelles, contrairement à ce qu'elle affirme.

Pour toutes ces raisons, le CAF recommande au Conseil-exécutif de rejeter la motion-Matti, comme le propose la Direction JCE. En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de nos sentiments respectueux.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président



Philippe GARBANI

Le secrétaire général :



David GAFFINO

Copies : OACOT (M. Christoph Miesch) ; CJB ; CMJB ; seeland.biel/bienne ; M. Roland Matti.

Notre réf. 3.8.9 // DOCSSTA137939311/DG